

Compte-Rendu du conseil d'administration du 28 novembre 2017

Collège Les Cités Unies – Combé-la-Ville

Ouverture de séance : 18h14

Secrétaire de séance : Mme BARTH Stéphanie (AAPE)

Membres du CA présents

Chef d'établissement, Président : M. BONDU

Adjointe au chef d'établissement : Mme AULLO

CPE : Mme BOURGEOIS

Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme DAUDOU, Mme VIVET, Mme SALMON, M. WIEST, M. CHANDONNE, M. FERAL, Mme HENAFF (Invitée)

Représentants élus des parents d'élèves : M. DA PIEDADE, M. RUE, Mme BEUNIER, M. ANTUNES, M. MINGUET, Mme BARTH

Représentants des élèves : Melle GOUMIDI, Mlle KABBAJ, M. LACASSACNE (invité)

Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu du 25 septembre 2017
2. Voyages (Nantes, Auvergne, Allemagne)
3. Budget 2018
4. Autorisation à signer les marchés publics, les contrats et conventions
5. DBM
6. Constitution des instances : commission permanente, conseil de discipline, conseil pédagogique, CESC, CHSCT, commission menu, CVC (composition)
7. Règlement intérieur du CA
8. Questions diverses

Adoption de l'ordre du jour :

Adopté à l'unanimité (16 titulaires)

1. Adoption du compte-rendu du 25 septembre 2017

Adopté à l'unanimité (16 titulaires)

2. Voyages (voir annexe)

Voyage en Auvergne : concerne tous les élèves de 6^{ième}

Comme demandé lors du dernier conseil, une étude a été faite pour savoir si tous les élèves boursiers pourraient obtenir une aide. Si tous les élèves partaient, tous les élèves boursiers taux 1, 2 et 3 pourraient bénéficier d'une aide.

Pur rappel, les actions menées par les élèves (tombola, ventes de viennoiseries, ventes de pizzas...) aident tous les élèves, qu'ils soient boursiers ou non.

La somme maximum demandée aux familles s'élève à 230.00€.

Questions :

➤ Le budget demandé aux familles tiendra-t-il compte des bénéfices de la tombola ?

Oui

➤ Y aura-t-il un remboursement ? Si oui, quand aura-t-il lieu ?

Trois solutions se présentent :

- Si la modification de prix est faite avant le versement des parents, la somme exacte sera demandée aux parents.
- Si la modification de prix est faite après le premier versement, il y aura un ajustement sur le deuxième versement.
- Si la modification de prix est faite après le dernier versement, un remboursement aura lieu si la somme est supérieure à 5 euros.

Il est précisé que les modalités de remboursement du reliquat sont fixées par l'agent comptable.

Il est noté qu'il faut gagner en rapidité concernant les remboursements (les remboursements du voyage en Italie de l'année dernière n'ont toujours pas été effectués).

Adopté avec 14 voix pour et 2 abstentions

Voyage à Nantes : concerne les élèves de 4^{ème} ABC, non latinistes, pas de priorité pour les germanistes

Adopté à l'unanimité (16 titulaires)

Appariement Allemagne :

Adopté à l'unanimité (16 titulaires)

Arrivée de M. MINGUET (17 votants)

3. Budget 2018

Calendrier de la demi-pension

A noter qu'à partir du jeudi 28 juin (jour du brevet des collèges), les élèves souhaitant manger à la cantine devront s'inscrire.

Pour vote, les tarifs 2018 sont identiques aux tarifs 2017 – (voir annexe) :

- tarifs de la restauration et des produits annexes (badges, carnet de correspondance, livres)

vote des tarifs - Adopté à l'unanimité (17 titulaires)

Le principal commente le rapport du chef d'établissement sur le budget 2018 (voir annexe).

Pour information, à partir de janvier 2018, il sera possible de régler la demi-pension par CB.

Vote du budget - Adopté à l'unanimité (17 titulaires)

4. Autorisation à signer les marchés publics, les contrats et conventions

Adopté à l'unanimité (17 titulaires)

5. DBM

Pas de DBM à ce jour

6. Constitution des instances

Commission permanente :

	Titulaires	Suppléants
Chef d'établissement	M. BONDU	
Adjointe au chef d'établissement	Mme AULLO	
Adjoint Gestionnaire	M. BOKOMBA	
Représentant des collectivités locales	M. LAVIOLETTE	
Représentants des professeurs	Mme VIVET	Mme SALMON
	M. SANZOVO	M. CHANDONNE
Représentants des parents d'élèves	M. BUSSEAU (AAPE)	M. MEZIERES (AAPE)
	M. ANTUNES (AAPE)	Mme MONTFORT (AAPE)
	M. RUE (FCPE)	M. DA PIEDADE (FCPE)
Représentants des élèves	Mlle LADOY	Melle GOUMIDI

Conseil de discipline :

	Titulaires	Suppléants
Chef d'établissement	M. BONDU	
Adjointe au chef d'établissement	Mme AULLO	
Adjoint Gestionnaire	M. BOKOMBA	
CPE	Mme BOURGEOIS	
Représentants des professeurs	M. FERAL	M. SANZOVO
	Mme SALMON	Mme VIVET
	M. TOLLET	M. WIEST
	Mme BEKRICH	Mme DAUDOU
Représentants des parents d'élèves	Mme BARTH (AAPE)	Mme TANSORIER (AAPE)
	M. MINGUET (AAPE)	M. MEZIERES (AAPE)
	M. RUE (FCPE)	M. DA PIEDADE (FCPE)
Représentants des élèves	Mlle GOUMIDI	M. LACASSAGNE
	Melle KABBAJ	Melle LADOY

CHSCT :

	Titulaires	Suppléants
Chef d'établissement	M. BONDU	
Adjointe au chef d'établissement	Mme AULLO	
Adjoint Gestionnaire	M. BOKOMBA	
CPE	Mme BOURGEOIS	
Personnel Technique	M. JAQUIN	
Représentants des professeurs	Mme BRUYERE	Mme SALMON
Représentants des parents d'élèves	Mme FRANCART (AAPE)	Mme GOGA (AAPE)
	M. DA PIEDADE (FCPE)	M. RUE (FCPE)
Représentants des élèves	M. LACASSAGNE	Melle KABBAJ

CESC :

	Titulaires	Suppléants
Chef d'établissement	M. BONDU	
Adjointe au chef d'établissement	Mme AULLO	
Adjoint Gestionnaire	M. BOKOMBA	
CPE	Mme BOURGEOIS	
Représentants des professeurs	Mme BRUYERE	M. FERAL
	Mme BONNOT	Mme SALMON
Représentants des parents d'élèves	Mme BARTH (AAPE)	Mme FRANCART (AAPE)
	M. DA PIEDADE (FCPE)	M. RUE (FCPE)
Représentants des élèves	Melle GOUMIDI	Melle LADOY

Commission Educative :

	Titulaires	Suppléants
Chef d'établissement	M. BONDU	
Adjointe au chef d'établissement	Mme AULLO	
CPE	Mme BOURGEOIS	
Réussite Educative	Mme GAUVRIT	

Les membres de la commission éducative seront choisis en priorité parmi les membres du conseil de discipline, mais peuvent également être des représentants des différents corps concernés. Ceci est également valable pour les élèves.

Commission Menu :

	Titulaires	Suppléants
Chef d'établissement	M. BONDU	
Adjointe au chef d'établissement	Mme AULLO	
Adjoint Gestionnaire	M. BOKOMBA	
CPE	Mme BOURGEOIS	
Représentants des professeurs	En attente	

Représentants des parents d'élèves	M. BUSSEAU(AAPE)	M. PRIMAULT (AAPE)
	M. LARSONNIER (FCPE)	Mme SLIMANE (FCPE)
Représentants des élèves	M. LACASSAGNE	

Commission Fournitures :

	Titulaires	Suppléants
Adjointe au chef d'établissement	Mme AULLO	
Représentants des professeurs	Mme DAUDOU	
Représentants des parents d'élèves	Mme GOGA (AAPE)	
	Mme GHEHOUN ONDZIE (FCPE)	

CVC (Conseil de vie collégiale)

Ce conseil réunit 8 élèves et 7 adultes (professeurs, membre de la vie scolaire, parents d'élèves).

Les élèves sont élus. Les élections auront lieu avant les vacances de Noël, la première réunion aura lieu en Janvier.

Le dépôt des candidatures doit se faire avant le 8 décembre 2017.

7. Règlement intérieur du CA (voir annexe)

Adopté à l'unanimité (17 titulaires)

8. Questions diverses

Pas de questions ce jour.

La séance est levée à 20h30.

Le chef d'établissement

Le secrétaire de séance

M. BONDU

Mme BARTH (AAPE)

Projet : Voyage en Auvergne

Description :

Découvrir la région Auvergne ses volcans et la géologie locale, utilisation des micro-organismes pour la transformation alimentaire. Travail sur la cohésion et le savoir vivre ensemble avec des activités sportives diverses. (Visite de Vulcania, volcan de Lemptegy, visite d'une fromagerie, randonnée, course d'orientation, acrobranche, voile et escalade) dans les alentours de Clermont-Ferrand.

Date : 3 périodes de 4 jours

Lieu de la sortie : Auvergne - Saint Ours

<u>Nombre d'élèves :</u>	138
<u>Nombre d'accompagnateurs :</u>	10
<u>Calcul du prix à demander aux familles par élève :</u>	
<u>Prix demandé par élève :</u>	229,58 €

Professeur référent : Mme Bruyère

Classe(s) concernée(s) : toutes classes de 6ème

Accompagnateurs (pour information) :

du Mardi 10 au vendredi 13 Avril 2018 : Mme BRUYERE - SVT ; M. TOLLET - EPS
du Mardi 29 mai au Vendredi 1 Juin 2018 : Mme BRUYERE - SVT ; M. GAETA - HG ; Mme RIMOUX - EPS ; Mme CHOLEWA (techno)
du Mardi 19 au Vendredi 22 juin 2018 : Mme BRUYERE - SVT ; Mme SALMON - Physique/Chimie ; Mme BECKRICH - EPS ; Mme BONNOT

Autres éléments :

Acceptation des dons et affectation au voyage :

acceptation de don du FSE du collège.

Modalités de gestion des excédents et des reliquats :

Le dernier appel de fond tiendra compte des ajustements à la baisse obtenus auprès des fournisseurs. Les reliquats éventuels seront affectés à des fins pédagogiques dans le prolongement de l'action concernée si les sont inférieurs à cinq euros. Ils seront reversés aux familles dans le cas contraire.

Modalités de désistement et d'annulation :

Une assurance facultative peut être contractée par les familles. Les sommes non prises en charge par l'éventuelle assurance resteront acquises au collège afin de faire face aux engagements financiers pris auprès de l'organisme. Le reliquat éventuel est reversé à la famille.

Une assurance facultative supplémentaire peut être contractée pour : 8,79 €

Projet : Voyage en Auvergne

Date : 3 périodes de 4 jours
 Lieu de la sortie : Auvergne - Saint Ours

Professeur référent : Mme Bruyère
 Classe(s) concernée(s) : toutes classes de 6ème

date de mise à jour : 24/11/2017
 Nombre d'élèves : 140
 Nombre d'accompagnateurs : 10
 Calcul du prix à demander aux familles par élève : 229,58 €
 Prix demandé par élève : 230,00 €

Nature des dépenses	DÉPENSES			RECETTES		
	part élèves	Montant prévisionnel part accompagnateurs	Total	Origine		Montant prévisionnel
Voyagiste du 10 au 13 avril	8 278,67 €	591,33 €	8 870,00 €	Participation des familles	32 141,16 €	
Voyagiste du 29 mai au 1 juin	13 608,00 €	972,00 €	14 580,00 €	Participation du collège		
Voyagiste du 19 juin au 22 juin	13 608,00 €	972,00 €	14 580,00 €	part accompagnateurs	2 535,33 €	
assurance malif (frais de dossier)	6,49 €		6,49 €	Don du FSE		1 120,00 €
				Tombola		2 240,00 €
Total :	35 501,16 €	2 535,33 €	38 036,49 €		Total :	38 036,49 €

Projet : Nantes - Traite négrière et mondialisation

Description :

Date : lundi 9 au mercredi 11 avril 2018

Lieu de la sortie : Nantes

51

4

Professeur référent : Mme Henaff

Classe(s) concernée(s) : 4ème ABC - non latiniste

Calculation du prix à demander aux familles par élève :
Prix demandé par élève :

Accompagnateurs (pour information) :
Mme VIVET, Mme SALMON

Nombre d'élèves :

Nombre d'accompagnateurs :

Autres éléments :

Acceptation des dons et affectation au voyage :

acceptation de don du FSE du collège, et des fédération de parents d'élèves.

Modalités de gestion des excédents et des reliquats :

Le dernier appel de fond tiendra compte des ajustements à la baisse obtenus auprès des fournisseurs. Les reliquats éventuels seront affectés à des fins pédagogiques dans le prolongement de l'action concernée s'ils sont inférieurs à cinq euros. Ils seront reversés aux familles dans le cas contraire.

Modalités de désistement et d'annulation :

Une assurance facultative peut être contractée par les familles. Les sommes non prises en charge par l'éventuelle assurance resteront acquises au collège afin de faire face aux engagements financiers pris auprès de l'organisme. Le reliquat éventuel est reversé à la famille.

Une assurance facultative supplémentaire peut être contractée pour :

8,02 €

Projet : Nantes - Traite négrière et mondialisation

Date : lundi 9 au mercredi 11 avril 2018

Lieu de la sortie : Nantes

Professeur référent : Mme Henaff

Classe(s) concernée(s) : 4ème ABC - non latiniste

	date de mise à jour : 21/11/2017
Nombre d'élèves :	51
Nombre d'accompagnateurs :	4
Calcul du prix à demander aux familles par élève :	210,00 €
Prix demandé par élève :	210,00 €

DÉPENSES			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant prévisionnel part élèves	Montant prévisionnel Accompagnateurs	Total	Origine	Montant prévisionnel
Voyagiste	10 965,00 €	860,00 €	11 825,00 €	Participation des familles	10 709,86 €
dévis du 21/11/2017				Participation du collège	
assurance mal (frais de dossier)	6,49 €		6,49 €	part accompagnateurs	860,00 €
				Don du FSE	
photos	146,37 €		146,37 €		408,00 €
Total :	11 117,86 €	860,00 €	11 977,86 €	Total :	11 977,86 €

Projet : échange scolaire avec Duderstadt

Description :

Voyage à la rencontre des correspondants de Duderstadt

Date : samedi 10 mars retour le vendredi 16 mars

Lieu de la sortie : Duderstadt

Nombre d'élèves : 19

Professeur référent : Mme Dambre

Nombre d'accompagnateurs : 2

Classe(s) concernée(s) : 3e et 4e

Calcul du prix à demander aux familles par élève : 41,51 €

Accompagnateurs (pour information) :

Mme Vivet

Autres éléments :

Acceptation des dons et affectation au voyage :

acceptation de don du FSE du collège et de l'OFAJ

Modalités de gestion des excédents et des reliquats :

Le dernier appel de fond tiendra compte des ajustements à la baisse obtenus auprès des fournisseurs.

Les reliquats éventuels seront affectés à des fins pédagogiques dans le prolongement de l'action concernée s'ils sont inférieurs à cinq euros. Ils seront reversés aux familles dans le cas contraire.

Modalités de désistement et d'annulation :

Une assurance facultative peut être contractée par les familles. Les sommes non prises en charge par l'éventuelle assurance resteront acquises au collège afin de faire face aux engagements financiers pris auprès de l'organisme. Le reliquat éventuel est reversé à la famille.

Une assurance facultative supplémentaire peut être contractée pour : 1,59 €

Projet : échange scolaire avec Duderstadt

Date : samedi 10 mars retour le vendredi 16 mars
Lieu de la sortie : Duderstadt

Professeur référent : Mme Dambre
Classe(s) concernée(s) : 3e et 4e

Date de mise à jour :	21/11/2017
Nombre d'élèves :	19
Nombre d'accompagnateurs :	2
Calcul du prix à demander aux familles par élève :	41,51 €
Prix demandé par élève :	41,51 €

DÉPENSES			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant prévisionnel part élèves	Montant prévisionnel part accompagnateurs	Total	Origine	Montant prévisionnel
Transport	1 400,84 €	147,46 €	1 548,30 €	Participation des familles	788,65 €
devis du 21/11/2017					
Frais de dossier	105,86 €	11,14 €	117,00 €		
Frais postaux	27,14 €	2,86 €	30,00 €	OFAJ	690,19 €
assurance maif (frais de dossier)	6,49 €		6,49 €	remboursement famille / venue des élèves	222,95 €
Total :	1 540,33 €	161,46 €	1 701,79 €	Total :	1 701,79 €



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Collège des Cités Unies
88 rue du Bois l'évêque
77380 COMBS LA VILLE
☎ : 01 60 60 42 45

ANNEXE

RESTAURATION A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018

TARIFS ELEVES :

Elèves demi-pensionnaires	3,50€
Elèves externes (occasionnels)	5,00€

AUTRES TARIFS PRODUITS ANNEXES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018

Badge d'accès à la demi-pension	3,40€
Carnet de correspondance	5,00€
Remplacement ou remboursement	
Manuel scolaire ou autres (matériel pédagogique)	PRIX DE REVIENT DU PRODUIT A L'ETAT NEUF

Observation :

En fin d'année, les manuels scolaires doivent être rendus à des dates précises, les manuels non présentés à ces dates feront l'objet d'une facturation.

ACADEMIE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DE CRETEIL

COLLEGE LES CITES UNIES

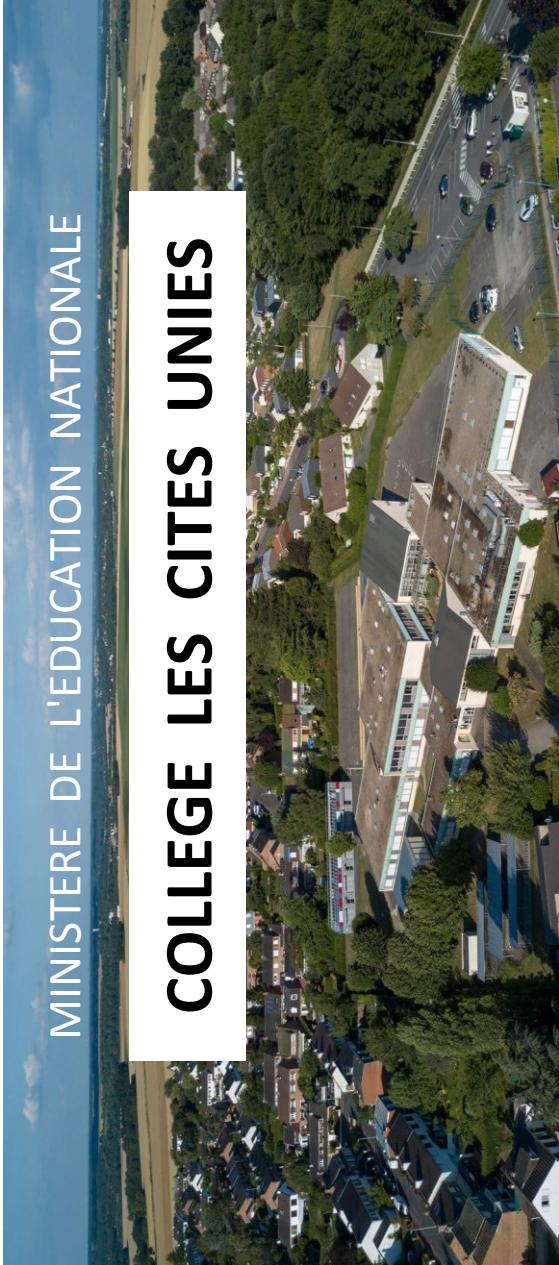
**Exercice
2018**

88 rue du Bois
l'Evêque

77380

Combs-la-Ville

N° RNE : 0771959L



RAPPORT SUR LE BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018

La superficie des surfaces bâties s'élève à 4516 m².

Les effectifs de l'établissement sont en augmentation d'une année sur l'autre, le collège accueille 528 enfants à ce jour contre 511 en 2016-2017.

Axes du projet d'établissement :

- Réussite et Orientation au collège
- Accompagner les élèves en difficulté
- Ouverture culturelle
- Créer les conditions du bien vivre ensemble
- TICE

Le budget prévisionnel de l'exercice 2018 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration pour un montant de 320 749,68 € en recettes et 326 742,74 € en dépenses. La différence provient des amortissements réels pour un montant de 5 993,06 €. Il est présenté sans prélevement sur fonds de roulement ni virement de sections.

Les services généraux

I – DETAIL DES PREVISIONS DE RECETTES

Les ressources globales de l'établissement se décomposent de la façon suivante :

1 – Subventions d'Etat :

En ce qui concerne la subvention au titre de la gratuité de l'enseignement (*Manuels Scolaires, Droits de reprographie, Carnets de correspondance*), seule la partie « droit de reprographie » et « carnet de correspondance » est budgétée suivant le principe de calcul communiqué par le rectorat. La subvention pour les manuels scolaires est évaluée à 1 161,95 euros en fonction des notifications parvenues à l'établissement.

Par ailleurs, on enregistre des subventions affectées et sans incidence sur l'équilibre général du budget. Les subventions peuvent varier en cours d'exercice en fonction des effectifs et des besoins exprimés. Il s'agit des subventions suivantes : fonds social, bourses et aides ; soulignons qu'il s'agit de simples prévisions, les subventions réelles étant notifiées vers le milieu de l'année civile.

La masse salariale financée par le ministère de l'Education Nationale (base 2016) s'élève à 2 714 970,36 €, équivalant à 46,02 personnes en tenant compte des temps partiels notamment – base 2015 (2 639 829,16 €, pour l'équivalent de 46,4 personnes).

2 – Subventions de la Collectivité Territoriale (Département de Seine & Marne) :

On enregistre principalement la Subvention Prévisionnelle de fonctionnement de 59 809 € (107 405 € en 2017). Une déduction de 40 € est également appliquée pour l'envoi de SMS envoyés via l'ENT77.

La répartition s'effectue de la façon suivante :

- 19 449 € - service « Activités pédagogiques »
- 1 400 € - service « Vie de l'élève »
- 38 960 € - service « Administration et logistique »

La subvention « section gym » sera prise en compte lors de sa notification.

La masse salariale financée par le conseil départemental s'élève à 311 897 € (budget 2017 : 306 699 € pour 10 personnes).

3 - Prestations de services :

Aucune prévision de loyer et de produits annexes pour un logement de fonction vacant attribué en Convention d'Occupation Précaire n'est prévue car nous n'avons pas eu de candidat suivant l'estimation des domaines.

4 – Autres produits de gestion courante :

On enregistre la participation du Service Restauration et Hébergement aux Charges Communes (hors électricité et gaz) pour un montant de 800 €. Cette participation aide à couvrir une partie des charges générales et de viabilisation (eau) supportée par le budget principal de l'Etablissement.

Le remboursement par les familles du matériel détérioré ou perdu par les élèves est évalué à 100 € ; 200 € pour les carnets de correspondance et 200 € pour les manuels scolaires (évaluation faite à partir des constats de cette année). Ces ressources sont affectées au matériel concerné.

Ci-dessous : ressources allouées à des chapitres ou des domaines spécifiques

5 - Ouverture culturelle

La subvention de la communauté « Grand Paris Sud » sera également mobilisée pour une somme prévue de 7 378,80 € (subvention 2017 et reliquats).

- voyages :
 - Participations des familles votées en Conseil d'Administration :
 1. Le voyage en Provence
 2. Le voyage en Auvergne
 3. Le voyage à Nantes
 4. Pour l'appariement avec l'Allemagne
 - Participation de la communauté « Grand Paris Sud », OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), du foyer socio-éducatif.

- le projet de classe à PAC (Projet d'action culturelle) bénéficie d'une subvention de la DRAAC pour 600 €.

7 - Recettes en capital : Aucun investissement n'est prévu au budget initial 2018.

II – DETAIL DU BUDGET DES DIFFERENTS SERVICES

1) SERVICE GENERAL : SERVICE ACTIVITE PEDAGOGIQUE (AP)

Au niveau des dépenses, la structure du budget répond aux Axes du projet Etablissement et intègre des éléments de la réforme et notamment les « parcours » ainsi que les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) et les AP (Accompagnement Personnalisé).

Le service Activité Pédagogique regroupe en dépenses les domaines suivants :

1 – Réussite et Orientation au Collège

Ce domaine regroupe les dépenses d'ordre purement pédagogique à travers les activités « dépenses d'enseignement pédagogique » et « mise en activité de l'élève ». L'évaluation de ces dépenses s'appuie sur un constat depuis plusieurs années.

L'activité « développement des TICE » est financée cette année par une partie de la dotation départementale de fonctionnement.

Ce domaine regroupe également les dépenses liées aux manuels scolaires et à l'orientation.

2 – Ouverture Culturelle : avec un prévisionnel de dépenses de

- 19 656 € pour le voyage en Provence (élèves Latinistes)
- 38 036,49 € pour le voyage en Auvergne (tous les élèves de 6^{ème})
- 11 977,86 € pour le voyage à Nantes (deux classes de 4^{ème})
- 1 701,79 € pour l'appariement avec l'Allemagne

Ce domaine sera particulièrement sollicité pour le parcours d'éducation artistique et culturelle.

3 - divers : outre le financement des carnets de correspondance et les droits de reprographie, ce domaine est utilisé pour regrouper les dépenses du copieur, les logiciels de gestion de l'activité pédagogique ainsi que le site internet du collège.

Dépenses			Recettes							
Domaine	Activité	Rubriques	année n-1	Montant	Domaine	activité (2)	Rubriques	Compte	année n-1	montant
0DEPPEDA	Dépenses Enseignement Pédagogique		2 000,00 €	2 000,00 €	0DGFC	Subvention Prévisionnel de Fonctionnement	7443	9 400,00 €	8 400,00 €	
0MISAE	Mise en Activité des Elèves - EPI - AP		6 000,00 €	4 500,00 €		Accompagnement éducatif	7411			
13MS-0GYM	Manuels Scolaires	Subvention Section Sportive : GYM	5 000,00 €	1 161,95 €	13MSCOL_0GYM	Manuels Scolaires	7411	5 000,00 €	1 161,95 €	
0PARCAVE	Parcours avenir		1 200,00 €	500,00 €		Subvention Section Sportive : GYM	7443			
0TICE	Développement des Tices		3 000,00 €	1 200,00 €	0LOC TIC	TICE - Location par COP	7083	3 000,00 €		
0DIVAXE1	Divers Axe N°1		200,00 €	200,00 €						
TOTAL DOMAINÉ Réussite et Orientation au Collège			17 400,00 €	9 561,95 €	TOTAL DOMAINÉ REUSSITE ET ORIENTATION AU COLLEGE					17 400,00 €
0RELAIS	Classe relais		995,00 €	999,00 €	0DGFC	Subvention Prévisionnel de Fonctionnement	7443	1 499,00 €	1 049,00 €	
0DIVAXE3	Divers Axe n°3		500,00 €	500,00 €	13PE-PACI	Parcours individualisé			450,00 €	
TOTAL DOMAINÉ DIVERS			500,00 €	1 499,00 €	TOTAL DOMAINÉ ACCOMPAGNER LES ELEVES EN DIFFICULTE					1 499,00 €
0VOY-NANT	Voyage à (Cadoquin année n-1) / Nantes		18 023,80 €	11 977,86 €	0PARTFAMI	CONTRIBUTION DES FAMILLES	7067	35 752,41 €	60 522,15 €	
0VOY-ALL	Appareillement Allemagne			1 701,79 €	0SAN-GPS	Subv SAN Grand Paris Sud	7444	2 873,50 €	3 878,80 €	
0VOY-PRO	Voyage en Italie (année n-1) / Provence		18 783,11 €	19 656,00 €	0FSE	Participation Foyer Socio-Educatif	7468	1 475,00 €	5 281,00 €	
0VOY-AUV	Voyage en Auvergne			38 036,49 €	0OFAJ	Subvention OFAJ	7447		690,19 €	
0VOY-SAF	Sortie le Safran		3 290,00 €	0,00 €	0DGFC	Subvention Prévisionnel de Fonctionnement	7443		1 000,00 €	
TOTAL DOMAINÉ OUVERTURE CULTURELLE - voyages			40 100,91 €	71 372,14 €	TOTAL DOMAINÉ OUVERTURE CULTURELLE - voyages					40 100,91 €
0SORTIE	Sorties Scolaires et Projets Pédagogiques		6 000,00 €	6 000,00 €	0DGFC	Subvention Prévisionnel de Fonctionnement	7443	4 700,00 €	4 700,00 €	
0DPL	Diversifier Les Pratiques de Lecture		2 000,00 €	2 000,00 €	0SAN-GPS	Subv SAN Grand Paris Sud	7444	3 500,00 €	3 500,00 €	
13EACPAC	classe à PAC		350,00 €	600,00 €	13EACPAC	S classe à PAC	7411	350,00 €	600,00 €	
0DIVAX2	Divers Axe N°2		200,00 €	200,00 €						
TOTAL DOMAINÉ OUVERTURE CULTURELLE - autres			8 550,00 €	8 800,00 €	TOTAL DOMAINÉ OUVERTURE CULTURELLE - autres					8 550,00 €
TOTAL DOMAINÉ OUVERTURE CULTURELLE			48 650,91 €	80 172,14 €	TOTAL DOMAINÉ OUVERTURE CULTURELLE					48 650,91 €
0COPI	Location et Consommable Copieur		3 500,00 €	3 500,00 €	0DGFC	Subvention Prévisionnel de Fonctionnement	7443	4 201,00 €	4 300,00 €	
13REP	Droits de rephotographie		841,50 €	871,20 €	13REP	S Droits de rephotographie	7411	841,50 €	871,20 €	
13COR	Carnets de Correspondance		1 020,00 €	1 123,20 €	13COR	S Carnets de Correspondance	7411	1 020,00 €	1 123,20 €	
0VSNET	site et logiciels non disciplinaires		500,00 €	650,00 €	0LOCDIV	Location par COP	7083			
0RACHCARN	Rachat carnets de correspondance		350,00 €	200,00 €	0RACHCARN	Rachat carnets de correspondance	7088	350,00 €	200,00 €	
0RACHIMSCO	Rachat manuels scolaires		360,00 €	200,00 €	0RACHIMSCO	Rachat manuels scolaires	7088	360,00 €	200,00 €	
0DIVERS	Divers		201,00 €	150,00 €						
TOTAL DOMAINÉ DIVERS			6 772,50 €	6 684,40 €	TOTAL DU DOMAINE DIVERS					6 694,40 €
Total dépenses			73 323,41 €	97 927,49 €	Total Recettes					74 322,41 €

2) SERVICE GENERAL : SERVICE VIE DE L'ÉLÈVE

Domaine « Aide » : Les Subventions peuvent varier en cours d'exercice en fonction du nombre d'élèves boursiers ou bénéficiaires de l'Aide à la restauration scolaire du Département. La caisse de solidarité est financée par une contribution volontaire des familles qui souhaitent aider celles qui ne peuvent pas financer les sorties ou voyages de leurs enfants en totalité.

Le parcours Citoyen apparaît dans le domaine « Créer les conditions du bien vivre ».

Dépenses			Recettes							
Domaine	activité	Rubriques	année n-1	montant	Domaine	activité (2)	Rubriques	compte	année n-1	montant
AIDE	16FSCO	Fonds Social collégien	4 000,00 €	5 000,00 €	--> 16FSC	S	Subvention MEN	7411	4 000,00 €	5 000,00 €
	2ARS	Aides à la restauration Scolaire	7 307,85 €	6 400,00 €	--> 2ARS	S	Subvention départementale	7443	7 307,85 €	6 400,00 €
	OSOL	Caisse de solidarité	1 200,00 €	2 000,00 €	--> OSOL		Caisse de solidarité	7466	1 200,00 €	2 000,00 €
	TOTAL DOMAIN DES AIDES			12 507,85 €	13 400,00 €	TOTAL DOMAIN DES AIDES			12 507,85 €	13 400,00 €
	OPARCCIT	Parcours Citoyen	800,00 €	800,00 €	0DGFC		Subvention Prévisionnel de Fonctionnement	7443	1 400,00 €	1 400,00 €
	16EESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté		200,00 €	--> 16EESC		Subvention d'état CESC			200,00 €
CRÉER LES CONDITIONS DU BIEN VIVRE		0INFIRMR II Infirmerie	500,00 €	500,00 €	Créer Les conditions du bien vivre					
		0DIVAXE4 Divers Axe N°4	100,00 €	100,00 €						
TOTAL DU DOMAIN			1 400,00 €	1 600,00 €	TOTAL			1 400,00 €	1 600,00 €	
Total Dépenses			13 907,85 €	15 000,00 €	Total Recettes			13 907,85 €	15 000,00 €	

3) SERVICE GENERAL : SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE (ALO)

Ce service couvre un prévisionnel de dépenses pour la viabilisation, l'entretien et la réparation du matériel du collège ainsi que les contrats d'entretien obligatoires.

Il faut noter la création d'une nouvelle ligne 0LOCTEL suite à la location de matériel téléphonique avec option d'achat.

		Dépenses				Recettes				
Domaine	activité	Rubrique	année n-1	montant	Domaine	activité	Rubrique	compte	année n-1	montant
VIABILISATION	0GAZ	Gaz	18 372,18 €		0DGFC		Subvention PrévisopnneL de Fonctionnement	7443	53 330,00 €	38 960,00 €
	0EAU	Eau	7 000,00 €	6 000,00 €	0CINT		Contribution entre services établissement	7588	2 580,00 €	800,00 €
	TOTAL DOMAINÉ VIABILISATION		25 372,18 €	6 000,00 €	0PRODIVA		Autres produits activités annexes	7088	1 980,00 €	0,00 €
ENTRETIEN, HYGIENE et SECURITE	0CONTET	contrat à l'initiative de l'étab.	8 200,00 €	8 200,00 €						
	0TRAVLOC	tx locatif - Embellissement	5 070,96 €	1 551,00 €			→ 0LOCDIV			
	0FOURENT	fournitures p'tits matériel d'entretien	1 500,00 €	1 300,00 €			Embellissement - Location par COP	7083	5 070,96 €	0,00 €
	0PDT-E	linge, vêtements	937,00 €	937,00 €						
	0PRODUIT	PRODUITS D'ENTRETIEN	1 500,00 €	1 800,00 €						
	0DECHETS	Redevance sur les déchets non ménagers	100,00 €	100,00 €						
	0RACHMAT	Rachat de matériel suite à dégradation	100,00 €	100,00 €			→ 0RACHMAT			
	0REP-HORS	réparations hors contrats	4 400,00 €	3 552,00 €						
	0SEC	Sécurisation des accès		500,00 €						
	TOTAL DOMAINÉ HYGIENE, SECU. ENTRETIEN		21 807,96 €	18 040,00 €						
ADMINISTRATION	0ASSURANC	primes d'assurances	400,00 €	420,00 €						
	0CARBU	Carburant	400,00 €	400,00 €						
	0COP1	Location et Consommables Copieur	2 280,82 €	2 400,00 €						
	0DIVCHARG	Autres charges	900,00 €	700,00 €						
	0FOURDIV	Fournitures Diverses	1 200,00 €	1 200,00 €						
	0FOURNBUR	Fournitures Administratives	1 800,00 €	1 600,00 €						
	0TEL	Communications Téléphoniques	3 100,00 €	2 000,00 €						
	0AFFFRANCH	Affranchissement	4 700,00 €	4 700,00 €						
	0SMS	SMS absences élèves	300,00 €	100,00 €						
	0RECEPT	Reception	800,00 €	900,00 €						
	0LOCTEL	Location vente téléphones		1 400,00 €						
	TOTAL DOMAINÉ ADMINISTRATION		15 880,82 €	15 820,00 €						
	TOTAL DOMAINÉ ALO hors opérations spéciales		63 060,96 €	39 860,00 €	TOTAL DOMAINÉ ALO hors opérations spéciales				63 060,96 €	39 860,00 €
Opérations spéciales	0AMORNEUT	Amortissement Neutralisé	1 534,69 €	3 605,56 €	0NEUT		Prod. Neutralisation amortissement	777	1 534,69 €	3 605,56 €
	0AMORREEI	Amortissement Réel	4 296,35 €	5 993,06 €						
	Total dépenses		68 892,00 €	49 458,62 €	Total recettes				64 595,65 €	43 465,56 €
										-5 933,06 €
							Déférence entre les recettes et les dépenses :			- 7 -

Le service spécial : BOURSES NATIONALES (SBN)

En 2017, 31 élèves ont bénéficié d'une bourse au taux 1 ; 28 au taux 2 et 11 au taux 3 pour un total de 70 enfants.

En 2016, 40 élèves ont bénéficié d'une bourse au taux 1 ; 19 au taux 2 et 8 au taux 3 pour un total de 67 enfants.

La remise de principe n'a pas été reconduite.

		Dépenses			Recettes		
Domaine	activité	Rubriques	année n-1	montant	Domaine	activité	Rubriques
Bourses	0BN	Bourses Nationales	10 000,00 €	16 269,00 €			Subvention MEN
Bourses	0RP	Remise de principe	1 000,00 €			→ 0BN	7411 10 000,00 € 16 269,00 €
		Total Dépenses	11 000,00 €	16 269,00 €		→ 0RP	7411 1 000,00 € 0,00 €
							Total Recettes
							11 000,00 € 16 269,00 €

Le service spécial : RESTAURATION ET HÉBERGEMENT (SRH)

La spécificité de ce service réside dans le fait que les dépenses sont proportionnelles aux repas pris et donc aux recettes qui s'ajustent tout au long de l'année.

Le service de restauration fonctionne 4 jours par semaine. Les familles dont les élèves sont demi-pensionnaires payent au forfait, régime défini pour le trimestre. Les élèves externes peuvent manger occasionnellement, deux repas maximum par semaine. Le système au forfait s'arrête au moment du brevet des collèges.

Le service de restauration s'autofinance et participe au service général pour les frais de viabilisation et les autres charges (hors électricité et gaz). Un versement spécifique en direction du département est budgété par ailleurs.

**La contribution entre services est évaluée à 800 €.
Les montants concernant le gaz et l'électricité sont fixés par le département. Le versement auprès du département se décompose de la façon suivante :**

- 3 930 € pour le gaz
- 5 202 € pour l'électricité
- 33 094,72 € pour le FDRPI (Fonds Départemental de Rémunération des Personnel de l'Internat)

La contribution au fonds Commun Service Hébergement est de 1 838,60 €, ce fonds permet de faire face aux dépenses importantes de changement de matériel. Un dispositif de paiement en ligne va être mis à l'essai pour la demi-pension d'où la création d'une ligne OCB.

Calcul du crédit nourriture :

	Prix repas	Nbre de repas	élèves	Elèves	Commensaux	TOTAL
ELEVES						
ELEVES FORFAIT	3,50 € X 134	X	270 =	126 630,00 €		
ELEVES HORS FORFAIT	5,00 € X 2 000		=	10 000,00 €		
					136 630,00 €	
COMMENSAUX						
Tarif 1 NM < 364	2,66 € X 820		=	2 181,20 €		
Tarif 2 NM ≤ 430	4,09 € X 137		=	560,33 €		
Tarif 3 NM > 430	5,11 € X 1510		=	7 716,10 €		
Tarif 4 Hôtels de Passage	9,05 € X 0		=	- €		
					10 457,63 €	
			Taux	136 630,00 €	10 457,63 €	147 087,63 €
Total						147 087,63 €
A DEDUIRE						
FDRPI (Fonds Départemental de Rémunération des Personnel de l'Intérieur)	22,50%			30 741,75 €	2 352,97 €	33 094,72 €
(décision collective de rattachement département Seine et Marne)						
FCSH:FONDS COMMUN DU SERVICE d'HEBERGEMENT	1,25%			1 707,88 €	130,72 €	1 838,60 €
(décision collective de rattachement département Seine et Marne)						
Participation aux charges				20 494,50 €		20 494,50 €
ELEVES	15,0%					
COMMENSAUX	18,0%					
					1 882,37 €	1 882,37 €
				TOTAL A DEDUIRE	52 944,13 €	1 882,37 €
						57 310,19 €
					Credit nourriture total :	89 777,44 €
Achats Des Denrées Alimentaires :						
Forfait :						
Forfait :						
2ème trimestre :	168,00 €					
3ème trimestre :	105,00 €					
1er trimestre :	196,00 €					
TOTAL :	469,00 €					

Le prix de l'assiette prévu est de 2,21 euros, constant par rapport à l'année précédente.

Dépenses			Recettes							
Domaine	activité	Rubrique	année n-1	montant	Domaine	activité	Rubrique	compte	année n-1	montant
REST	0DENR	Dentées Alimentaires	97 223,08 €	89 777,44 €	0FORFAIT	Forfait Demi-Pension	7062	139 657,00 €	126 630,00 €	
	0CINT	Contribution SRH au Service Général	2 580,00 €	800,00 €	0COM	Tickets Repas Commensaux	7062	9 488,45 €	10 457,63 €	
	0CONT	Contrats d'Entretien	4 400,00 €	2 779,68 €	0TICKET	Tickets Repas Elèves	7062	10 000,00 €	10 000,00 €	
	0MAINT	Maintenance		1 000,00 €						
	0REPAR	réparations	2 561,55 €	2 561,55 €	0BADGE	Badges	7088	850,00 €	1 000,00 €	
	0F-MAT	Fourniture et petit matériel	2 878,45 €	2 078,45 €	0LAIT	Subvention France Agrimer	7482	0,00 €	0,00 €	
	0PDT-E	linges, vêtements, produits	4 439,09 €	3 804,87 €	0EXT	Extérieurs		53,46 €	0,00 €	
	0CB	paiement par CB en ligne		220,32 €						
	0BADGES	Badges	850,00 €	1 000,00 €						
	TOTAL DOMAIN SERVICE RESTAURATION			114 932,17 €	104 022,31 €					
REV-CT	0FDRPI	FDRPI		35 819,75 €						
	0FDVGAZ	GAZ		2 620,00 €						
	0FDVELEC	ELECTRICITE		4 687,00 €						
	0FCSH	Fonds Commun Service Hébergement		1 989,99 €						
	TOTAL DOMAINE DIVERS			45 116,74 €	44 065,32 €					
Total dépenses			160 048,91 €	148 087,63 €						
					Total recettes				160 048,91 €	148 087,63 €

SITUATION DES FONDS DE ROULEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Au vu de la réalisation du budget de l'exercice 2017 à ce jour, les fonds de réserve de l'établissement s'établiront comme suit :

Calcul du montant minimum des fonds pour 2018				Calcul prévisionnel des fonds fin 2018		
Budget 2018	prévisionnel 2018 (1)	taux	montant mini souhaitable pour le budget 2018	Fonds de réserve (compte financier 2016)	Prélèvement en cours d'année 2017	Fonds de roulement estimé fin 2017
Service général	68 015,35 €	15%	10 202,30 €	39 444,26 €	34 273,28 €	5 170,98 € -
restauration	148 087,63 €	10%	14 808,76 €	41 922,50 €	6 551,71 €	35 370,79 €
total			25 011,07 €	81 366,76 €	40 541,77 €	15 530,70 €

(1) Montant pris en compte pour la colonne budget 2017 : service ALO et service AP (sans ouverture culturelle – voyages) ainsi que le domaine « Créer les conditions du bien vivre » du service « Vie de l'Elève ». Cette année nous n'intégrons pas la part électricité et gaz payée par le département.

Les Fonds de roulement fin 2017 sont sous-estimés d'au moins 16 000 €. Effectivement, la subvention complémentaire de 6511 € du département sera reversée aux fonds de roulement lors du compte financier 2017. Le prélèvement effectué par mesure de sécurité de 21 000€ pour la fuite d'eau (DBM du CA du 15 juin 2017) sera partiellement utilisé. Il devrait rester plus de 10 000 €, les démarches entreprises par le service de gestion ayant abouti.

Après le vote du compte financier et si le niveau des réserves le permet, il sera possible de proposer un prélèvement, en fonction des besoins exprimés par les équipes éducatives et le service de gestion.

A Combs-la-Ville, le 28 novembre 2017

Le chef d'Etablissement - M. Jean BONDU

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège « Les Cités Unies » à Combs la ville

Adopté le mardi 28 novembre 2017

En complément des textes officiels qui définissent le fonctionnement du conseil d'administration, les règles suivantes sont adoptées par le conseil d'administration du collège les cités unies à Combs la Ville pour l'année scolaire 2017-2018.

Suivant le code de l'éducation, et notamment :

- [Articles L421-2 à 4](#) (composition du CA, présidence, attributions) ;
- [articles R421-2 à 7](#) (autonomie de l'EPEL en matière pédagogique, projet d'établissement, contrat d'objectifs, règlement intérieur, activités complémentaires nécessitant l'accord du CA et du chef d'établissement, groupement de services) ;
- [articles R421-14 à 19](#) (composition du CA), [R421-20 à 24](#) (compétences du CA : attributions, délégation, décisions, avis) et [R421-25](#) (fonctionnement du CA) ;
- [article R421-9 \(7°\)](#) (chef d'établissement - emploi des dotations en heures) et [R421-11](#) (compte rendu au CA de sa gestion par le chef d'établissement).

Article 1

Le CA est un lieu où des décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Le CA est également un lieu d'échange d'idée et de débat pour l'ensemble des élus, représentants des élèves, parents, personnels du collège ou membres de droit de cette instance.

Le CA peut se saisir de toutes les questions intéressant la vie de l'établissement, ainsi que de toute question qui peuvent lui être soumis en vertu des lois et règlements en vigueur, concernant le fonctionnement du système éducatif.

Les motions ou vœux sur lesquels le CA s'est prononcé sont joints au procès-verbal, qu'ils soient ou non adoptés. Chaque motion peut être mise au vote.

Article 2

La commission permanente se tient au moins trois jours ouvrables avant le CA pour permettre la consultation des équipes pédagogiques et des parents d'élèves. Elle est convoquée selon les mêmes règles que le CA, en particulier pour la remise des documents et le délai de convocation.

Le CA délègue à la commission permanente les questions de fonctionnement à caractère non pédagogique, les actes y référents seront transmis à l'ensemble des membres du CA. La réunion d'une commission permanente peut-être disjointe d'un CA, notamment pour évoquer les attributions qui lui ont été déléguées.

Article 3

La convocation au conseil d'administration et les documents nécessaires aux délibérations sont transmis 10 jours avant la réunion à ses membres. Si un document n'a pas été transmis dans ce délai, le point y afférent peut être reporté au prochain CA à la demande d'un membre du CA. S'il est constaté en CA, à la majorité des voix, qu'un complément d'information est nécessaire, le vote est soumis au prochain CA. En fonction de l'urgence institutionnelle, un CA extraordinaire peut être convoqué.

Les questions diverses doivent être déposées au moins 2 jours ouvrés avant la tenue du Conseil.

Aucune distribution de documents autres que ceux ayant un lien évident avec l'ordre du jour ne sera autorisée. La distribution de ceux-ci ne sera possible qu'avec l'aval du Président du conseil.

Article 4

Les séances du CA ne sont pas publiques. Le chef d'établissement peut cependant inviter toute personne dont la présence paraît utile.

Un membre du Conseil d'Administration qui se trouverait dans l'impossibilité de répondre à la convocation doit en informer lui-même le suppléant régulièrement élu et lui transmettre la convocation ainsi que les documents préparatoires. Il en informe le Président avant la séance.

Le quorum (majorité des membres en exercice) sera pris en compte au plus tard 10 minutes après l'heure indiquée sur la convocation.

Article 5

Le secrétariat de séance est assuré par un membre du CA, désigné en début de séance par les membres du CA.

Le secrétaire de séance rédige le procès-verbal qui reflète le résumé des débats, les prises de position et l'issue des votes. Les intervenants sont mentionnés par leur qualité et éventuellement par leur nom à leur demande.

Cinq jours ouvrés maximum après le CA, le compte rendu est relu et finalisé par le secrétaire de séance en lien avec le chef d'établissement qui en assure la publication sur le site internet du collège, par voie d'affichage et l'envoi aux autorités compétentes.

Article 6

Le CA adopte l'ordre du jour à la majorité en début de séance, il approuve le précédent procès-verbal.

Le conseil d'administration organise ses délibérations conformément aux contraintes des calendriers scolaire et civil. L'ordre du jour est établi de manière à limiter à deux heures trente maximum la durée des travaux. Toute question non traitée à l'issue de ces deux heures trente est reportée au début de la séance suivante.

Article 7

La suspension de séance est de droit, si un membre du CA le demande.

Le vote est personnel : aucune procuration n'est admise. Le vote à bulletin secret est de droit si un membre du CA le demande.

Article 8

Le règlement intérieur du CA est communiqué à tous les membres du CA, titulaires et suppléants. Il est réexaminé chaque année et autant que de besoin.